

Décision

Générale

colonial

Décision n° 128 6 février 1951

n° 128 6

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 février 1951

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1951

Date du numéro

1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Le nommé Moussa Houssein, caporal coolie aux Travaux publics, victime d'un accident du travail le 6 décembre 1950, percevra une indemnité de neuf mille cent soixante-neuf francs (9.169) pour une incapacité de travail fixée à quatre pour cent (4 %). 2° Le paiement de cette indemnité implique la renonciation de la victime à toute poursuite civile ou contentieuse. 3° La dépense sera imputée sur les crédits du Budget local, chapitre 9, article 4, § 1er. exercice 1951.